

Editorial N° 77

Chorus reprend provisoirement un peu de couleur pour ce numéro un peu spécial qui vous invite à faire grève le 20 novembre et à venir manifester à Chalon à 14h30. De la couleur que semblent avoir prévu les enseignants d'éducation physique et sportive pour cette manifestation.

Le 6 novembre, toutes les organisations syndicales sauf la cgc se sont réunies pour organiser cette journée du 20 mais aussi pour aborder celle du 14 où cheminots et salariés de l'énergie vont défendre leurs régimes spéciaux.

Régime spécial, ça n'a pas bonne presse en ce moment, mais il faudrait peut-être rappeler qu'avant la mise en place du régime général de sécurité sociale, par répartition, en 1945, des régimes « spéciaux » (dont celui des cheminots) offraient une meilleure protection. Ils ont été conservés, dans l'attente d'être rattrapés par le régime général amélioré...

La remise en cause des régimes spéciaux a pour objectif d'abattre le rempart qui empêche d'aller vers les 45 ans de cotisations pour tous.

Pour mettre en échec le gouvernement dont l'objectif principal est d'aller vers la privatisation des services publics, les salariés doivent rester solidaires et lutter contre les tentatives de division que s'ingénie à mettre en place le président de la République.

Mais il n'y a pas que la grève du 20 novembre : lisez le sommaire...



Dispensé de timbrage CHALON C.D.I.S.

Sommaire :

Compte-rendu du CDEN du 19 octobre 2007 (page 2)

Stages FSU nationaux (page 3)

Retour sur un fait divers chalonnais (page 3)

Affiche pour l'appel à la grève et à manifestation du 20 novembre 2007 (page 4 et 5)

un appel du SNEP à être dans l'action le 20/11 (page 6)

L'appel national des fédérations de l'Éducation (page 6)

URGENT : des nouveautés dans l'ACTION SOCIALE (page 7)

La méthode Sarkozy à l'épreuve à l'ANPE de Mâcon (page 8)

Organe de la **Fédération Syndicale Unitaire** de Saône & Loire 2 rue du Parc 71100 CHALON/SAONE

Imprimé par nos soins, Directeur de publication : Philippe DORMAGEN *Trimestriel *Prix au N° 1 €

Tel : 03 85 43 69 69 mail : fsu71@fsu.fr site : <http://sd71.fsu.fr> * novembre 2007 * Numéro 77

COMPTE RENDU DU CDEN du 19 OCTOBRE 2007

Le CDEN est ouvert par Monsieur BOURGUIGNON, Inspecteur d'Académie.

L'ordre du jour concerne essentiellement le bilan de la rentrée scolaire.

Dans le premier degré

Globalement, il y a augmentation des effectifs avec + 113 élèves mais on constate un accroissement en élémentaire (+ 335) pour une diminution en maternelle (- 222).

Cette année nous comptons 2717,5 postes contre 2715 l'an passé.

Le nombre d'élèves par classe, en élémentaire, est en moyenne de 21,5 élèves, 20 pour les secteurs ZEP ou Ambition Réussite. En maternelle la moyenne par classe est légèrement en dessous de 23, entre 21 et 22 pour les secteurs ZEP ou Ambition Réussite.

Une des difficultés majeures pour notre département est le remplacement des collègues absents. A la rentrée 2007, il y a eu 6 postes de remplaçants créés en juin et 2 en septembre à titre provisoire, ce qui porte le nombre total de titulaires remplaçants à 180.

Cette année, il y a deux départs en stage long : un psychologue et un directeur d'établissement spécialisé.

Pour 2008, les moyens de remplacement seront encore le priorité.

Un gros effort a été consacré à la scolarisation des élèves handicapés : 2 postes ont été créés, celui de la CLIS (Classe d'Intégration Scolaire) de MACON Grand Four pour les enfants relevant d'un handicap moteur, et celui de l'UPI (Unité Pédagogique Intégrée) du Lycée Dumaine à MACON qui accueille actuellement 6 élèves. L'Inspecteur d'Académie va proposer au Recteur de renforcer l'ouest du département par la création d'une UPI en Lycée Professionnel à Paray le Monial et d'une UPI Collège à Bourbon Lancy.

L'effort a été porté pour que tous les élèves handicapés soient accueillis mais il est vrai que les conditions d'accueil ne sont, pour l'heure, pas toujours idéales.

Dans le département, en ce qui concerne les établissements spécialisés, nos sommes les moins bien lotis de l'académie.

A cette rentrée, 2 postes de psychologues et 4 postes de rééducateurs (option G) ont été fermés à titre provisoire. Par contre 2 postes enseignants référents ont été créés.

Il y a 96 AVS pour accompagner la scolarisation des élèves handicapés auxquels il faut ajouter une centaine d'EVS qui accomplissent les mêmes missions.

Madame la Préfète en réponse à la présentation faite par Monsieur l'Inspecteur d'Académie indique qu'elle se penchera sur la difficulté scolaire et qu'elle est prête à travailler avec les services de l'Education Nationale. Elle est convaincue que le travail auprès des élèves en difficulté doit s'effectuer entre l'âge de 6 à 11 ans durant la période de scolarisation élémentaire.

Elle se dit en capacité de travailler avec nous pour la mise en place des PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative).

Madame la représentante du Président du Conseil Général se dit inquiète de la disparition de la carte scolaire et de la réduction du nombre d'adultes dans les structures scolaires.

Le bilan porte ensuite sur le constat de rentrée dans le second degré.

La moyenne de classe en collège se situe autour de 24, 22 pour ce qui concerne les collèges ZEP et Ambition Réussite.

Les collèges à plus fort effectif sont ceux de CLUNY, La Croix Menée au CREUSOT, PARAY le MONIAL et LOUHANS. EPINAC, GENELARD, MATOUR étant ceux à plus faible effectif.

La dotation départementale est en baisse car en 10 ans il y a eu une baisse de 4 400 élèves (- 1 540 les 4 dernières années).

Entre 2006 et 2007 il y a eu - 1,9% d'élèves et la suppression de 41 ETP (Equivalent Temps Plein)

En juin, création de 6 divisions supplémentaires liée aux dérogations accordées à la carte scolaire.

Les dérogations ont été demandées essentiellement pour les collèges de centre ville et l'Inspecteur d'Académie en a accepté 86% contre 67% l'an passé.

L'Inspecteur d'Académie promet d'être vigilant à la prochaine rentrée scolaire car la sectorisation ne sera plus de fait. Pour accepter les dérogations, une échelle de critères sera mise en place. Les collèges de forte capacité d'accueil d'élèves ne sont pas toujours placés géographiquement là où le besoin est ressenti.

En ce qui concerne l'accompagnement éducatif en milieu scolaire : les 2/3 des heures prévues sont utilisées et se répartissent pour 2/3 en aide aux devoirs et aux leçons et 1/3 pour la culture et le sport. S'il reste des heures à utiliser le dispositif pourra être étendu au secteur rural.

En fin de CDEN, les délégués du personnel demandent à ce qu'une motion associe les membres du CDEN à la lettre envoyée par 15 organisations au Président de la République pour demander une politique éducative ambitieuse fondée sur d'autres choix, un budget et une politique à la hauteur de la réussite de tous.

Cette motion est votée par 15 voix pour et il y a eu 2 abstentions.

Quelques commentaires

On constate dans le premier degré, que malgré la hausse des effectifs, le taux d'encadrement reste le même et pour revenir à la situation des années de la fin de la dernière décennie, ce n'est pas moins de 150 postes qui seraient nécessaires.

Le nombre d'élèves scolarisés en école maternelle baisse mais le taux de scolarisation des enfants de 2 ans a baissé de pratiquement 10 points en 4 ans.

Pour ce qui est de la scolarisation des élèves handicapés, là encore les moyens apparemment consacrés ne sont que des postes qui avaient disparu ou qui sont fermés à cette rentrée faute de personnels spécialisés. Que dire également de l'accompagnement de ces élèves par des personnels non formés, dont les emplois demeurent précaires avec des contrats de très courte durée pas forcément renouvelables.

Pour le second degré, le constat est identique au regard du nombre très important de postes définitifs supprimés - 54, un record ! - entraînant notamment des collègues à assurer des services sur 2 voire 3 établissements qui de plus en plus sont implantés dans deux communes différentes.

Des dédoublement de classes pourtant obligatoires ne sont font plus de même que certaines disciplines ne peuvent être enseignées de la même façon dans tous les collèges de Saône et Loire.

Et pour conclure, il est à noter que lors du vote de la motion, le représentant d'une organisation syndicale (FO) s'est abstenu.

Stage FSU national sur le travail

Le stage syndical prévu les 5 et 6 décembre est reporté aux **1er et 2 avril 2008** (pour raisons de grève et de CDFN reporté).

Ce stage, organisé par le Centre Fédéral de Formation et l'Institut de la FSU a pour objet de faire avancer la prise en charge de la question du travail dans l'activité syndicale :

Exposés sur l'état des sciences du travail :ses concepts, ses méthodes d'analyse.... Et sur les résultats de ces recherches et ce qu'elles nous disent du travail.

Etudes de cas d'analyses du travail, menées conjointement par des chercheurs syndicalistes et salariés ou agents : dans la FSU et hors la FSU.

Ce dossier devrait faire l'objet d'un travail critique et de débats avec les syndiqués et les militants. Il pose des questions complexes et lourdes.

Pour s'inscrire au stage, prendre contact avec Philippe Dormagen à fsu71@fsu.fr ou au 06 10 70 59 42.

Autres stages FSU nationaux prévus en 2008

Liste non exhaustive

ACTION SOCIALE / SANTE PROTECTION SOCIALE/ LA PSYCHOLOGIE DANS L'EDUCATION

HARCELEMENT AU TRAVAIL DANS LA FP/ PRECARITE/ RETRAITES

PREPARATION ELECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

INEGALITES SCOLAIRES, DIFFICULTES SCOLAIRES (2 jours en janvier)

FORMATION PROFESSIONNELLE, qualifications, insertion... (2 jours en mai)

INTERSYNDICAL FEMMES (2 jours en mars)

Chalon sur Saône, le 16.10.2007

RETOUR SUR UN FAIT DIVERS CHALONNAIS

Le jeudi 27 septembre, un bus prend feu au centre ville avec des passagers à bord. L'histoire se passe en plein procès des jeunes de Marseille jugés pour avoir incendié un bus et brûlé une jeune fille.

Il n'y a eu par chance, aucune victime à déplorer.

Aussitôt, on assiste d'une part à un emballement médiatique, reportage à TF 1, Antenne 2, France Info et sur le journal local, d'autre part à une réaction en chaîne des services de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), pour aboutir à une pression inacceptable sur les personnels de permanence éducative ce jour là.

Sans même connaître l'auteur du délit, qui ne sera qu'interpellé que 6 jours plus tard, notre directeur départemental, lui-même appelé directement par la Chancellerie, nous signifie qu'il y a des places disponibles au Centre Fermé de Châtillon Sur Seine (21) et à celui de Fragny (71).

Sans saisine, la permanence éducative est sur le pied de guerre. Pour anticiper la présentation et le risque d'incarcération, notre collègue de PE (permanence éducative) cherche et trouve plusieurs places dans des établissements éducatifs classiques. Le week-end se passe sans que nous soyons saisis. Ce n'est que le mercredi qu'un mineur est désigné comme coupable. Nous serons surpris et atterré d'apprendre par la presse des éléments d'informations suffisamment précis pour permettre une quasi identification du mineur. Ceci est bien sûr illégal. Finalement il a moins de 16 ans et ne peut être placé en détention provisoire. Qu'à cela ne tienne, le Procureur de la République décide qu'il sera placé au CEF (centre éducatif fermé) de Châtillon Sur Seine. La permanence éducative n'a pour le coup pas obligation d'intervention puisque nous ne sommes plus dans le cadre de l'article 12 alternative à l'incarcération. Pourtant, on nous demande (par oral) de faire une COPJ (recueil de renseignements sur la situation et la personnalité du mineur), en urgence pour la mise en examen de l'après-midi. Tiens finalement, on tiendrait tout de même compte de nos propositions ?. Notre collègue rencontre très rapidement le jeune dans les locaux du commissariat puis sa famille. C'est un jeune non connu des services de police qui n'a jamais fait l'objet de mesures éducatives antérieurement.

Le rapport élaboré est à peine lu par le Procureur de la République qui reçoit notre collègue en dehors de la présence du jeune mais avec celle des éducateurs du CEF (centre éducatif fermé) qui sont déjà là pour emmener le jeune. Le jeune est emmené directement au CEF. Il n'a pas pu passer chez lui prendre ses affaires, ses parents n'ont même pas eu les coordonnées du CEF.

Le lendemain, le journal local se gargarisait de la diligence de l'enquête. Le Procureur de la République, dans une conférence de presse se félicitait de l'efficacité des services de police.

Fin de l'histoire

Quelle place à l'éducatif dans cette histoire ? Pendant que la mayonnaise montait, entretenue par la les media, des pressions s'exerçaient de toutes parts sur les personnels de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), via le directeur départemental, mais aussi le parquet. L'éducatif, tel que nous le concevons, celui qui demande du temps n'appartient plus à ce monde. Les propositions éducatives qui devraient être faites dans chaque affaire délictuelle complexe, qui nécessitent du recul et de l'analyse pour être élaborée en cohérence avec les besoins et l'intérêt du mineur (c'est encore nos missions) sont soumises à la pression médiatique politique, celle de l'opinion publique qu'il faut rassurer mais que l'on inquiète sciemment.

Cette histoire illustre nos inquiétudes : les services éducatifs sont de plus en plus instrumentalisés au projet du maintien de l'ordre public et des politiques répressives. A quoi sert la permanence éducative si en amont de son intervention les décisions sont déjà prises ? Serions devenus de simples exécutants ? Au regard de cet épisode, la réponse est évidemment positive et nous laisse perplexe quant au devenir de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse).

Laurent TISSIER, Secrétaire départemental du SNPESPJJ (Syndicat National des Personnels de l'Education Surveillée Protection Judiciaire de la Jeunesse)

TOUS EN GREVE

MARDI 20

Contre

- la suppression de plus de 22 000 postes dans le projet de budget 2008.
- l'allongement de la durée de cotisations pour le droit à la retraite

Pour

- l'augmentation de la valeur du point d'indice
- un réel maintien du pouvoir d'achat pour tous
- un service public de qualité et de proximité, répondant encore mieux aux besoins de toute la population, basé sur des emplois publics statutaires
- le maintien des 6 derniers mois pour le calcul des pensions

à l'appel de :

CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, SOLIDAIRES, CFTC,

NOVEMBRE 2007

RASSEMBLEMENT

devant la Maison des Syndicats
de

Chalon sur Saône

à 14 h 30

ASSEMBLEES GENERALES à 10 heures à :

Mâcon : salle Gambetta, 25 rue Gambetta

Chalon : Maison des syndicats, 2 rue du Parc

Autun : Maison des syndicats rue clos Jovet

Torcy : salle J Ferry 12 carrefour du 8 mai

" C'est dans l'adversité que se créent les grandes équipes "

Le moment est venu de passer à l'action et d'entrer dans la mêlée...

En 1975 nous avons empêché Mazeaud d'implanter les Centres d'Animation Sportive dans nos écoles

En 1978 nous avons repoussé le plan Soisson de casse du sport scolaire

En 1981 nous avons obtenu le rattachement à l'Education Nationale

En 1989 nous avons rejeté la bi-valence de Jospin et de son conseiller Allègre

En 1994 nous avons obtenu la 4^e heure en 6^e

En 1995 nous avons renvoyé Juppé et son plan de réforme de la sécu aux oubliettes

En 1997 nous avons eu la peau du Mammouth

En 2003 nous avons sauvé les retraites par répartition

En 2005 nous avons refusé le C.P.E

En 2006 nous avons fait barrage au décret De Robien sur les statuts

Et en 2007 nous allons défendre la Fonction Publique, nos conditions de travail, nos salaires et la solidarité que seuls des services publics gratuits garantissent à tous.

Soyons nombreux le 20 novembre à dire que nous ne voulons pas d'une France à deux vitesses telle qu'on nous la prépare

Nous ne voulons pas d'un sport spectacle commercial vantant les stars dopées ou tricheuses et d'un budget des Sports ridiculement étriqué

Nous ne voulons pas l'abandon des missions Jeunesse du Ministère de la Santé et des Sports

Nous ne voulons pas de concurrence entre l'Association Sportive de l'établissement scolaire et les clubs dans le cadre de l'accompagnement éducatif

Nous ne voulons pas d'une mise en opposition des disciplines tel que le socle de la loi Fillon l'impose

Nous ne voulons pas d'une mise en concurrence des enseignants entre eux telle que l'organise la nouvelle gestion des personnels

Nous ne voulons pas d'une rémunération au " mérite " basé sur des jugements personnels

Nous ne voulons pas payer par notre baisse de pouvoir d'achat les cadeaux fiscaux octroyés aux plus fortunés

Nous ne voulons pas qu'on désigne comme bouc-émissaires les régimes spéciaux qui devraient servir de modèles pour les autres professions

Nous ne voulons pas qu'on désigne les enfants à renvoyer par charter dans des pays inconnus

Alors le 20 novembre, le cortège coloré des enseignants d'EPS sera visible et bruyant... ?

Philippe PERROT

SNEP 71

FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education

Tous en grève le 20 novembre

Les fédérations de l'éducation nationale dénoncent une politique gouvernementale qui va à l'encontre de la réussite de tous les jeunes. Avec 11200 suppressions de postes à la rentrée 2008, s'ajoutant aux milliers de suppressions de ces dernières années et au chômage croissant des précaires, une nouvelle étape est franchie dans la dégradation du service public d'éducation. La formule du premier Ministre annonçant " Moins de services, moins de personnels, moins d'Etat " va se traduire par des régressions inacceptables tant pour les élèves et les jeunes que pour les personnels.

Les conditions d'encadrement et d'enseignement vont atteindre un point critique. Les écoles, les établissements et les services les plus fragiles verront leurs difficultés accrues, les inégalités s'accroîtront. L'offre de formation sera réduite, l'objectif de la réussite de tous les élèves compromis. Les personnels verront leurs conditions de travail se détériorer davantage. La précarité s'accroîtra encore. Le pouvoir d'achat continuera de se dégrader et les garanties statutaires sont menacées.

Face à cette politique, les fédérations FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education estiment que l'heure est venue d'une riposte d'envergure pour obtenir un nouveau budget et donner un nouvel élan au système éducatif. Elles appellent les personnels à participer massivement à la grève et aux manifestations du 20 novembre dans le cadre de l'action Fonction publique.

Elles les appellent également à poursuivre et amplifier la campagne d'opinion lancée par 17 syndicats et associations en faisant largement signer la pétition " Améliorer la réussite scolaire de tous les jeunes, il n'y a rien de plus urgent ", en faisant voter la motion, en distribuant le tract commun et en saisissant toutes les occasions pour gagner la bataille de l'opinion.

URGENT: des NOUVEAUTES dans l'ACTION SOCIALE

Suite à des textes nationaux récents et à la CAAS du 22.10.07, des améliorations dans les prestations d'action sociale ministérielle et interministérielle prennent effet dès maintenant.

POUR TOUS LES FONCTIONNAIRES D'ETAT: des prestations nouvelles ou améliorées :

(Pour tout renseignement, contacter le service social de votre ministère).

- Aide à l'installation (CIV): aide sans condition de ressource, mais liée à l'implantation du poste en Zone Urbaine Sensible, ZEP, REP etc. Pour les fonctionnaires de l'EN, elle passe de 650 à 700 euros.

- CESU "Garde d'enfants": limité d'abord aux enfants de 0 à 3 ans, il est maintenant ouvert aussi aux enfants de 3 à 6 ans: voir le site www.cesu-fonctionpublique.fr ;

- Aide au titre de transport (rappel): les dépenses de transports en commun engagées à partir du 01.01.07 pour aller au travail sont en partie remboursées (50% des sommes dépensées avec un remboursement maximum de 51,75 € par mois). Ce remboursement ne concerne que les abonnements annuels ou mensuels.

- Prêt mobilité: 1000€ maximum à taux 0 remboursables sur 3 ans pour aider au paiement du dépôt de garantie d'une location consécutive à un déménagement causé par le recrutement ou par une mutation imposée. Demande à déposer dans les 4 mois suivant la location. Voir le site www.pretmobilitte.fr .

POUR LES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE :

Le rectorat a fait parvenir le 24 octobre, à tous les services et établissements, un courrier récapitulatif des nouvelles dispositions. De même, le site du Rectorat (<http://prestationsociales.ac-dijon.fr>) a été actualisé. Pour toute précision et demande de dossier, s'adresser au service social du Rectorat (DIBAPP 1, 03 80 44 85 00, dasef@ac-dijon.fr)

ATTENTION: les dossiers doivent être envoyés AVANT LE 17 NOVEMBRE ou déposés au rectorat avant le 20 novembre, 17h!

De nouveaux bénéficiaires:

Après les AED, les AVS-CO ont désormais droit, immédiatement ou à compter du 01.01.08:

- aux Actions sociales d'Initiative Académique (ASIA): aides aux loisirs des enfants; aux vacances; aux déplacements des enfants liés à la scolarité; au changement de domicile; à l'accueil des personnels nouvellement nommés; au BAFA; aux déplacements pour raisons professionnelles; à l'amélioration de l'habitat; à l'installation (CIV); à l'occasion de la fin d'activité (retraite); aux agents handicapés en activité; aide éducative budgétaire;

- aux secours et aux prêts sans intérêt en cas de difficultés financières passagères liées aux accidents de la vie (pour cette prestation, s'adresser d'urgence à l'Assistant(e) Social(e) de l'Inspection Académique du département d'exercice).

En revanche, AED et AVS-CO n'ont toujours pas droit aux Prestations Interministérielles (PIM), et les autres précaires (EVS, contrats d'avenir etc.) n'ont toujours droit à rien...

Rappels: les AVS-I ont droit à la totalité des prestations, PIM comprises. En ce qui concerne les TOS, seuls ceux qui continuent d'être rémunérés par le ministère de l'EN et les retraités peuvent encore bénéficier de l'AS ministérielle.

De nouveaux plafonds de ressources :

Les plafonds de ressources limitant l'accès à certaines ASIA ont été relevés de 13 à 42% selon le cas. Il s'agit des aides aux loisirs des enfants; aux déplacements des enfants liés à la scolarité; au changement de domicile; à l'accueil des personnels nouvellement nommés: de nouveaux collègues y ont donc désormais droit.

Rappel: le plafond de ressources est calculé à partir de critères propres à l'académie, et il est variable selon la prestation demandée; certaines prestations n'en imposent pas.

Ces évolutions sont positives, certes. Mais elles sont annoncées si tard que nombre d'ayants droit ne pourront pas en bénéficier pour l'exercice 2007...

LA METHODE SARKOZY A L'EPREUVE

Dans le cadre de la visite du Président de la République à l'ANPE de Macon le 8 octobre 2007, le SNU TEFI, organisation syndicale majoritaire à l'ANPE, avait obtenu une entrevue de trois minutes avec le Président afin de lui exposer son analyse sur le projet de fusion ANPE/UNEDIC.

Pour que cette entrevue soit maintenue, les manifestants du SNU on dû « confier » leurs trois (!) panneaux revendicatifs aux forces de l'ordre et s'engager à ne pas manifester.

Bien qu'ils aient cédé rapidement à cet ultimatum, le Président a finalement refusé de recevoir leurs deux représentants.

Suite à ce refus de dialogue, ils ont déployé quatre (!) drapeaux syndicaux à quelques mètres des barrières présidentielles.

C'est alors que des individus en civil sous les ordres d'officiers de police les ont menacés, puis ont violemment arraché et détruit leurs drapeaux.

Quatre drapeaux menaceraient-ils le pouvoir présidentiel ?
.....

Au commissariat de police, alors qu'ils déposaient plainte devant un officier de police judiciaire, le chef de circonscription a surgi, écarlate et visiblement agité. Sans explication, il les a très fermement éconduit.

La FSU de Saône et Loire a porté plainte auprès du Procureur de la République, pour destruction et vol de matériel syndical.

